

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026 à 20h30

Finances, Commande publique, Affaires juridiques

05. Restauration de la ruelle aux Mourrons – demande de subvention DETR/DSIL

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La ruelle aux mourrons longe le flanc d'une colline. Il s'agit d'une sente piétonne. Les parcelles des riverains sont configurées en escalier descendant la colline. La parcelle riveraine AK 16 est située au-dessus de la ruelle et ses terres sont retenues par un mur en pierre de soutènement. La parcelle AH 170 est située au-dessous de la ruelle et son mur en pierre soutient en partie la voie.

Dans la nuit du 25 au 26 décembre 2015, un effondrement de terrain a entraîné la ruelle aux mourrons, le mur de soutènement de la parcelle AK 16 et du mur de la parcelle AH 170.

Un contentieux est en cours avec les riverains. Afin de faciliter l'expertise, la commune de VIRE NORMANDIE commande au cabinet GEOLITHE une étude de maître d'œuvre sur la faisabilité technique des options de reconstructions proposées par l'expert, étude qui a abouti à un avant-projet définitif sur une solution validée par toutes les parties, dont la collectivité a demandé une actualisation en février 2023 (document mis à jour reçu le 03/03/2023). **La restauration de la ruelle aux Mourrons est estimé à 328 697 €HT soit 394 437€TTC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/05 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Le plan de financement prévisionnel est celui-ci :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	328 697,00 €	AIDES PUBLIQUES		
		État - DETR	131 478,80 €	40,00%
		Sous-total 1 ⁽¹⁾	131 478,80 €	40,00%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	197 218,20 €	60,00%
				0,00%
				0,00%
		Sous-total 2	197 218,20 €	60,00%
Sous-total	328 697,00 €	TOTAL H.T.	328 697,00 €	100%

À déduire des dépenses :

Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)	
Remboursement de sinistre par l'assurance	

La restauration de la ruelle aux Mourrons s'inscrit dans un projet plus global, celui du projet Vire Côté Fleuve. Le projet Vire Coté Fleuve, dans sa volonté de mise en avant du patrimoine bâti souhaite la mise en valeur de ce patrimoine industriel des Vaux de Vire pour en faire un vecteur local d'identité, un enjeu pédagogique et touristique. Conjuguant les enjeux de patrimoine bâti et naturel, amélioration du cadre de vie et développement durable, les objectifs du projet Vire côté fleuves sont divers : rendre sa place à l'eau, mettre en valeur le fleuve qui a donné son nom à la ville, et reconquérir une coulée verte et bleue en s'appuyant sur la Vire, restaurer la continuité écologique sur la Vire, renforcer les relations entre les Vaux de Vire et la ville.

La ruelle aux mourrons est une sente piétonne à flanc de colline qui descend vers la rue des Vaux en partant de la rue Olivier Basselin (centre-ville). Suite à un glissement de terrain le 25/12/2015, une partie de la ruelle a été emportée. La ruelle est depuis entièrement fermée au public pour des raisons de sécurité. La ruelle présentait initialement un certain intérêt touristique (inscrite en chemin touristique de randonnée) dans la mesure où elle s'inscrivait dans un environnement pittoresque (encadrement de la sente par des murs en vieilles pierres bordés de végétation) et créait une cohérence visuelle entre le centre-ville et les Vaux de Vire.

Elle permettait également de relier directement depuis le centre-ville la Vire et les monts sur le versant opposé. La ruelle débouchant sur les Vaux de Vire il sera pertinent d'intégrer au projet une réflexion autour d'une boucle allant jusqu'aux Rames.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/05 du 16 février 2026 à 20h30

Ce projet de restauration de la ruelle aux Mourrons porte donc plusieurs objectifs :

- Rétablir la circulation publique sur une voie publique.
- Restaurer une sente piétonne qui présente un intérêt touristique.
- Rétablir la liaison piétonne entre la rue Olivier Basselin et la rue des Vaux dans ce secteur.
- Restaurer l'environnement pittoresque de ce secteur.
- Diversifier les connexions entre la ville haute et la ville basse.
- Amélioration d'un cadre de vie
- Améliorer les connexions piétonnes entre les Vaux de Vire et le centre-ville : favoriser le lien entre zones habitées et naturelles

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 24/01/2024,

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal du 21/02/2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 Février 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser les services à demander une subvention au titre de la DETR/DSIL pour ce projet
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	01
Vote Pour	37	01
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/05 du 16 février 2026 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260224-05-DE

Accusé certifié électronique
Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/05 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/05 du 16 février 2026 à 20h30